



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 août 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante-cinquième session  
Point 34 de l'ordre du jour  
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement**

**Conseil de sécurité  
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 9 août 2011, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie en date du 5 août 2011 concernant le troisième anniversaire de la guerre d'août (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour de la soixante-cinquième session, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 9 août 2011  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre des affaires étrangères  
de la Géorgie concernant le troisième anniversaire  
de la guerre d'août**

La date du 7 août marque le troisième anniversaire de l'agression militaire de grande envergure menée ouvertement par la Russie contre la Géorgie. Hélas, trois ans après la guerre d'août, la Russie poursuit sa politique d'agression qui vise à détruire non seulement l'État, la souveraineté et l'indépendance de la Géorgie, mais aussi les Géorgiens.

Depuis l'éclatement de l'Union soviétique et la restauration de l'indépendance géorgienne, la Fédération de Russie combat de façon systématique et délibérée la Géorgie indépendante. Pour ce faire, elle recourt à différentes méthodes, allant jusqu'à transgresser ostensiblement les normes fondamentales du droit international. Au cours des 20 dernières années, la Fédération de Russie a forcé des centaines de milliers de citoyens à fuir leur foyer au fil d'opérations successives de nettoyage ethnique en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali, territoires qui font partie intégrante de la Géorgie. En 2000, la Russie a utilisé abondamment les leviers économiques et énergétiques dont elle disposait contre la Géorgie. L'embargo qu'elle a imposé aux produits géorgiens est toujours en place. En août 2008, elle s'est livrée ouvertement à une agression militaire de grande envergure dirigée contre la Géorgie, a occupé 20 % du territoire géorgien et reconnu les régimes d'occupation créés par ses soins comme des « États indépendants ». Elle recourt maintenant à de nouvelles méthodes pour combattre la Géorgie. Ainsi a-t-elle orchestré, depuis 2010, une bonne douzaine d'attentats terroristes sur le territoire géorgien, dont la plupart ont heureusement été déjoués par les services de maintien de l'ordre géorgiens.

Par ces actes, la Fédération de Russie porte ostensiblement atteinte aux grands principes et aux normes du droit international et ne respecte pas ses obligations bilatérales et multilatérales, en particulier toutes les résolutions relatives à la Géorgie adoptées par le Conseil de sécurité et toutes les dispositions de l'accord de cessez-le-feu en six points du 12 août 2008. Il n'est pas anodin de constater que la Fédération de Russie s'est « débarrassée » de toute présence internationale dans la région de Tskhinvali et en Abkhazie, faisant de ces régions des « trous noirs » où sévissent la criminalité organisée et les trafics, et où les droits de l'homme sont bafoués. De ce fait, la communauté internationale ne dispose aujourd'hui d'aucune information objective sur les territoires occupés.

Trois ans après la guerre, la Fédération de Russie persévère dans ses tentatives d'« acheter » la prétendue « indépendance » de la région de Tskhinvali et de l'Abkhazie en y organisant des entraînements des troupes d'occupation, en y envoyant de hauts représentants en visite, en les militarisant hâtivement et en y construisant des bases militaires. L'installation de lance-roquettes et d'affûts d'artillerie dans les territoires occupés est particulièrement préoccupante.

Depuis peu, la politique d'agression russe envers la Géorgie a pris une autre dimension avec l'organisation et le financement d'attentats terroristes qui ont fait des victimes dans la population pacifique, attentats commis sur le territoire géorgien non occupé par des membres des forces d'occupation russes appartenant notamment à la Direction principale du renseignement du Ministère de la défense et au Service fédéral de sécurité.

Ces agissements, qui en disent long sur les intentions agressives de la Russie, menacent la paix et la stabilité de l'ensemble de la région du Caucase et de la mer Noire. De toute évidence, la Fédération de Russie n'exclut pas une nouvelle agression militaire à grande échelle contre la Géorgie.

Il est regrettable que la politique agressive de la Fédération de Russie empêche des centaines de milliers de personnes déplacées du fait du nettoyage ethnique de retourner chez elles. La Russie traite les personnes d'origine géorgienne de façon manifestement discriminatoire. Dans les territoires occupés, même les droits des Géorgiens de souche qui possèdent la citoyenneté russe sont bafoués, en particulier les droits de propriété. Le nettoyage ethnique se poursuit maintenant par la modification du nom de sites historiques et géographiques des zones occupées et la destruction de monuments géorgiens ou la russification de leur architecture.

Malgré l'attitude russe, le Gouvernement géorgien a opté pour une politique pacifique, axée sur le développement, le dialogue et la main tendue. La Géorgie respecte parfaitement toutes ses obligations au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et adhère aux mémorandums d'accord signés par le Ministère de la défense et le Ministère des affaires intérieures avec la mission d'observation de l'Union européenne. Dans son discours devant le Parlement européen, le 23 novembre 2010, le Président géorgien s'est engagé unilatéralement à ne pas recourir à la force pour rétablir son autorité sur notre pays partagé illégalement, que ce soit contre les forces de l'occupation ou contre leurs supplétifs.

La Géorgie ne ménage pas ses efforts diplomatiques pour rétablir la présence d'organisations internationales dans les territoires occupés et informer celles-ci objectivement de ce qu'il en est de la sécurité et des droits de l'homme. Elle continue de participer aux pourparlers de Genève dans un esprit constructif et reste disposée à entamer, à tout moment et sans conditions, un dialogue avec la Fédération de Russie en vue de régler les problèmes de façon pacifique.

Parallèlement, le Gouvernement géorgien est déterminé à créer les conditions qui permettront aux habitants de la région de Tskhinvali et d'Abkhazie de vivre dans une Géorgie stable, pacifique et développée. À cette fin, il a élaboré une stratégie et un plan d'action visant à désenclaver ces régions et à améliorer localement la situation économique et sociale de nos compatriotes abkhazes et ossètes.

Ce qui s'est passé depuis trois ans confirme que le processus d'intégration européenne et euro-atlantique de la Géorgie est irréversible et constitue la seule façon convenable de développer le pays. L'intégration avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui offre la meilleure protection contre toute nouvelle agression du type de celle d'août 2008, reste en tête des priorités de la Géorgie en matière de politique étrangère.

Trois ans après la guerre de 2008, la Géorgie demeure vulnérable au plan international, toujours menacée par la Fédération de Russie. Elle est néanmoins convaincue que son choix stratégique judicieux et sa politique de sécurité axée sur

la paix, le dialogue et la main tendue porteront leurs fruits, et que les menaces venues de Russie ne seront jamais mises à exécution. À cet égard, elle doit naturellement rendre hommage à la communauté internationale pour son soutien et au monde civilisé pour la fermeté de sa position sur la question de la souveraineté et de l'intégrité territoriale géorgiennes, ainsi que sur le caractère inacceptable de l'occupation d'une partie de son territoire par la Russie.

Tbilissi, le 5 août 2011

---